

ACTUALITÉS –

Synthèse réalisée par Louise Vidal à partir du quotidien LIAISONS SOCIALES

Du lundi 30/09 au vendredi 04/10 2019/2020

CONDITIONS DE TRAVAIL (durée, rupture, CDD, santé...)	
LS 01/10/2019 N°17908 Page 1 et 2	Le terme de la période d'essai est reporté en cas de prise de jours de RTT <i>Cass. soc., 11 septembre 2019, n°17-21.976 FP-PB</i> Dans un arrêt du 11 septembre 2019, la Cour de cassation procède à quelques rappels utiles en matière de période d'essai : d'une part, les absences du salarié, tels des jours de RTT, prolongent d'autant la période d'essai. D'autre part, cette prolongation n'est pas limitée aux seuls jours ouvrables inclus dans la période d'absence puisqu'un salarié qui s'absente du lundi au vendredi doit voir sa période d'essai prolongée de sept jours calendaires, et non de cinq.
LS 04/10/2019 N°17911 Page 4 et 5	La Cour d'appel de Paris applique le barème Macron mais n'exclut pas d'y déroger <i>CA Paris, pôle 6, ch. 3, 18 septembre 2019, n° 17/06676</i> Dans un arrêt du 18 septembre 2019, la Cour d'appel de Paris s'est prononcée sur l'application du barème d'indemnisation du licenciement sans cause réelle et sérieuse. Bien moins argumenté que l'arrêt de la Cour d'appel de Reims du 25 septembre dernier, la décision rédigée en termes lapidaires fait application du barème, considérant que le plafond applicable au cas concret dont elle était saisie permettait une réparation adéquate et appropriée à la situation. Ce qui sous-entend que dans une autre situation, il serait possible de s'affranchir du plafonnement.
DISCRIMINATIONS - DIVERSITÉ	
LS 30/09/2019 N° 17907 Pages 4 et 5	Les pistes du Sénat pour favoriser le maintien des seniors en emploi <i>« La réforme des retraites : le défi des fins de carrières », rapport publié par la commission des Affaires sociales du Sénat le 25 septembre 2019</i> Un rapport sénatorial, présenté le 25 septembre 2019, formule 18 recommandations pour favoriser le maintien en activité des seniors et leur accès à l'emploi. Il propose notamment d'améliorer la formation initiale des managers et des recruteurs pour faire changer le regard sur les travailleurs âgés. Il estime que le plan d'investissement dans les compétences devrait aussi être mobilisé au profit de l'accompagnement des demandeurs d'emploi seniors. Et il invite à repenser les règles d'indemnisation chômage et du cumul emploi-retraite afin d'inciter les seniors à rester en emploi
ÉCONOMIE (emploi, chômage, chiffres)	
LS 30/09/2019 N° 17907 Pages 1 et 2	Les grandes lignes du PLF pour 2020 en matière sociale. <i>Présentation générale du PLF pour 2020, 26 septembre 2019</i> Le 26 septembre, Bruno Le Maire et Gérard Darmanin ont dévoilé les principales mesures et orientations du projet de loi finances pour 2020, adopté le lendemain en Conseil des ministres. Reconduction de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat, unification du recouvrement social et fiscal, revalorisations exceptionnelles de la prime d'activité et de l'AAH en 2020... Telles sont les principales mesures annoncées dans le champ social
LS 02/10/2019 N°17909 Pages 4 et 5	Le détail du PLF pour 2020 en matière sociale <i>Projet de loi de finances pour 2020, transmis à l'Assemblée nationale le 27 septembre 2019</i> Le projet de loi de finances (PLV) pour 2020, adopté en Conseil des ministres le 27 septembre, renforce notamment les efforts budgétaires à destination de l'insertion par l'activité économique et des entreprises adaptées. Toujours dans le champ social, il entend généraliser les emplois francs à l'ensemble des quartiers prioritaires des politiques de la ville. Il prévoit aussi un recentrage de l'aide à la création et la reprise d'entreprise (Acre) sur son « public cible », la création d'une taxe forfaitaire sur les contrats à durée déterminée dits d'usage (CDD-U) et la revalorisation « maîtrisée » de certaines prestations sociales.
LS 03/10/2019 N°17910 Pages 1 et 2	Cotisations sociales : les principales mesures de l'avant-PLFSS pour 2020 <i>Avant-PLFSS pour 2020, transmis aux partenaires sociaux le 30 septembre 2019</i> Dans la foulée de la présentation des grandes lignes du PLFSS pour 2020, l'avant-PLFSS a été transmis aux partenaires sociaux le 30 septembre. Concernant les mesures relatives aux cotisations, l'avant-projet de texte prévoit notamment la reconduction de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat, l'unification progressive du recouvrement dans la sphère sociale autour des Urssaf, ou encore la non compensation à la sécurité sociale des mesures de la loi portant mesures d'urgence économiques et sociales.
FORMATION	
LS 30/09/2019 N° 17907 Pages 2 et 3	Les conditions générales d'utilisation du CPF sont actées <i>Conditions générales d'utilisation de la plateforme CPF, mises en ligne le 20 septembre 2019 par le ministère du Travail</i>

	<p>Signées de la main de Muriel Pénicaud, les conditions générales d'utilisation de la plateforme CPF ont été mises en ligne par le ministère du Travail le 20 septembre. Les règles qu'elles stipulent régiront les relations entre les titulaires de CPF et les organismes de formation, dès que la plateforme sera accessible sur Internet et par l'intermédiaire d'une application mobile fin novembre. Elles prévoient notamment comment les offres de formations seront référencées, la manière dont les personnes s'inscriront aux sessions, les modalités de paiement des prestations, mais aussi les conséquences de l'annulation d'une formation par le stagiaire ou l'organisme de formation.</p>
PROTECTION SOCIALE	
<p>LS 02/10/2019 N°17909 Pages 1 et 2</p>	<p>Les principales mesures du PLFSS pour 2020 <i>Dossier de presse du ministère de la Solidarité et de la Santé sur le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2020, 30septembre 2019</i></p> <p>Les grandes lignes du projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2020 ont été présentées le 30septembre 2019, le texte devant passer en Conseil des ministres le9octobre. Outre les mesures déjà annoncées (reconduction de la prime de pouvoir d'achat, revalorisation de 0,3% de la prime d'activité, de l'AAH et de l'Aspa en 2020, etc.), le texte prévoit notamment de réduire l'effet favorable de la déduction forfaitaire spécifique sur la réduction Fillon, l'indemnisation du congé de proche aidant et l'amélioration des outils de lutte contre la fraude.</p>
<p>LS 02/10/2019 N°17909 Pages 5 et 6</p>	<p>Brexit: quels effets pour les employeurs en matière de sécurité sociale?</p> <p>Le 13 septembre 2019, les Urssaf ont diffusé sur leur site internet un questions-réponses relatif aux impacts du Brexit avec ou sans accord de sortie à l'échéance du 31octobre 2019, en matière de protection sociale. Il détaille notamment les règles applicables dans les deux cas de figure pour les salariés détachés et encas d'exercice de plusieurs activités salariées dans plusieurs pays.</p>
RELATIONS SOCIALES (droit syndical ; IRP ; conventions et accords)	
RÉMUNÉRATIONS	
BILAN 2018 de la Cour de Cassation	
<p>LS 03/10/2019 N°17910 Pages 3, 4 et 5</p>	<p>La Cour de cassation dévoile son bilan 2018 et ses nouvelles suggestions de réforme <i>Cour de cassation, Rapport annuel 2018</i></p> <p>Le 27 septembre 2019, la Cour de cassation a rendu public son rapport annuel portant sur l'année 2018. Un millésime marqué par une chute inhabituelle du nombre d'affaires enregistrées, qui passe sous la barre des 25000. Le rapport formule de nouvelles propositions de réforme, notamment la mise en conformité de la législation sur les congés payés, que rend plus que jamais nécessaire une évolution de la jurisprudence de la CJUE datant de novembre 2018.</p>